



# CHARTRE ÉDUCATIVE DE LA VILLE DE MIRAMAS

## PRÉAMBULE

L'éducation est un enjeu prioritaire de la ville de Miramas .  
La municipalité a mis en place un Projet Educatif Local  
définissant les axes éducatifs partagés par les services et les  
partenaires.

### Article 1 :

Les parents sont les premiers éducateurs, les services se  
positionnent en co-éducateurs et/ou en soutien aux parents.

### Article 2 :

Favoriser l'acquisition progressive de l'autonomie.

### Article 3

Garantir aux enfants le développement dès le plus jeune âge des  
notions de respect, de partage et de solidarité.

### Article 4

Permettre l'épanouissement des enfants en favorisant  
l'accessibilité à tous sans discrimination, à l'éducation, au sport,  
à la culture, aux loisirs et aux soins.

### Article 5

Promouvoir la parentalité en associant le plus possible les  
parents aux actions et activités pratiquées par leurs enfants.

### Article 6

Chaque structure s'engage à accompagner l'enfant dans son  
domaine de compétence et à travailler en concertation avec la  
famille et les partenaires intervenant auprès de l'enfant.

### Article 7

L'ensemble des co-éducateurs s'engagent à se transmettre les  
informations nécessaires ou jugées indispensables dans l'intérêt  
de l'enfant selon le respect des règles de déontologie.

## Signature des parents :

